

Mon relevé de compteur

Le relevé des compteurs d'eau est effectué 1 à 2 fois par an par les agents du Service des Eaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son prestataire, suivant un calendrier prévisionnel défini ci-après.

Mise à jour le 21 octobre
2020

Il peut également être effectué, de façon exceptionnelle et à la demande de l'abonné (par exemple en cas de remplacement du compteur ou encore en cas de départ ou d'arrivée). Il suffit pour cela de contacter le service des eaux au 02 96 68 23 50 ou d'utiliser

[le formulaire de contact](#)

Le compteur doit être accessible et visible aux agents releveurs. S'il est situé sur la propriété, les agents du Service des Eaux doivent pouvoir y pénétrer : il est possible de leur demander leur carte d'identité administrative de releveur de compteur.

En cas d'absence ou d'inaccessibilité au compteur, un carton-relève sera déposé dans la boîte aux lettres, qui devra être complété, en mentionnant le relevé d'index du compteur, et renvoyé au Service des Eaux de Saint-Brieuc Armor Agglomération sous 5 jours.

L'index à saisir correspond aux chiffres noirs indiqués sur le compteur.

Les index sont arrondis au m³ supérieur si + 500 litres. Exemple : 0157.512 – index à saisir = 158 m³

Transmettre mon relevé de compteur

Le relevé de compteur est à transmettre en ligne (plus rapide) ou par courrier postal.



Le Centre Technique de l'Eau

Contact rapide

Pour appeler un conseiller :

Centre Technique de l'Eau

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

02 96 68 23 50

du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00 | 13h30 - 17h00

Fermé le jeudi après-midi

Ploec-L'Hermitage

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploec-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

[Nous contacter en ligne](#)



En cas d'urgence (hors des horaires ci-dessus)

Composez le 02 96 62 54 00 (24h/24 7j/7)

